

RECOMMANDATIONS

pour une meilleure utilisation des salles communales

*Etant utilisateur de la **salle de réunion et/ou de la cuisine et du bar du Complexe Sportif du Bois du Han**, vous devez assurer la surveillance des lieux et faire respecter ce qui suit :*

CAPACITE

La salle de réunion du Complexe Sportif du Bois du Han est équipée pour recevoir **au maximum 30 personnes** (tables et chaises).

LOCAUX

Si la salle n'est pas occupée **la veille de la manifestation**, elle pourra, à titre exceptionnel, vous être attribuée **à partir de 18H30**.

L'ouverture des locaux se fait par un système de badge nominatif délivré par la Mairie. Il est interdit de bloquer les portes en position ouverte ou fermée.

Il est **formellement interdit** de coller ou accrocher à l'aide de punaises ou autres des garnitures sur les murs et fenêtres. **Vous devez laisser les tables (ne pas les replier) et les chaises dans la salle.** A votre départ, la salle doit être **balayée, lavée avec une serpillère humide**, les tables et chaises **nettoyées**, les portes doivent être **fermées à clé**, les **lampes éteintes** et le chauffage arrêté.

Vous devez rendre la salle en parfait état pour le lendemain à **dans la matinée dernier délai (prise de rendez-vous avec la responsable)** et sans possibilité d'accès après cette limite.

Le chauffage doit être utilisé de manière raisonnée afin d'éviter le gaspillage et agir dans une démarche de développement durable.

Les locaux sont octroyés exclusivement pour l'organisation de la manifestation du locataire. En aucun cas, ceux-ci ne devront être sous-loués ou mis à la disposition d'une autre personne. Un accès internet est disponible.

La cuisine doit être aussi nettoyée (**y compris réfrigérateur**). Le lave-vaisselle doit être **vidé et nettoyé**.

Vous devez rendre la salle en parfait état pour le lendemain à **8 heures dernier délai** et sans possibilité d'accès après cette limite.

VAISSELLE ET ETAT DES LIEUX

Aucune vaisselle ne doit sortir de la salle (Par conséquent, vous voudrez bien prévoir des plats personnels pour reprendre les restes des repas).

Aucune vaisselle supplémentaire ne sera donnée pendant le weekend et les armoires resteront fermées à clé pendant la location.

Les états des lieux et de la vaisselle doivent être contresignés. Dans le cas contraire, vous ne pourriez pas contester les dégradations constatées par l'agent de service. Le coût de la vaisselle cassée, ébréchée ou fêlée sera à votre charge. En cas de vaisselle sale, **le temps passé par nos services pour la nettoyer vous sera facturé.**

POUBELLES

Les ordures ménagères devront être déposées dans les containers prévus à cet effet.

SECURITE

Les bonbonnes de gaz et réchauds supplémentaires sont interdits dans la salle.

Il est interdit de fumer.

Le parking annexé au Complexe Sportif du Bois du Han n'est pas une aire de jeux. Il est interdit de jouer au ballon et d'utiliser tout matériel sonore sous peine de sanction (Nuisance pour le voisinage).

⇨ EXTREME URGENCE

Aucun matériel ne doit sortir de la salle et **aucun matériel supplémentaire ne sera délivré.** Les responsables de salle et le personnel de voirie ne devront pas être dérangés directement pendant les weekends.

En cas d'extrême urgence : panne de chauffage ou d'électricité, vous pouvez appeler le numéro d'astreinte au 06.78.84.38.53 L'élue de permanence fera intervenir le service d'astreinte de la voirie. Pour toute intervention pour un motif ne relevant pas de cette urgence ou qui engage votre responsabilité, celle-ci sera facturée au locataire ou au demandeur.

⇨ ANNULATION

Si votre manifestation est annulée, **vous devez nous le faire savoir dès que possible et par écrit.**

L'agent de service

Le locataire